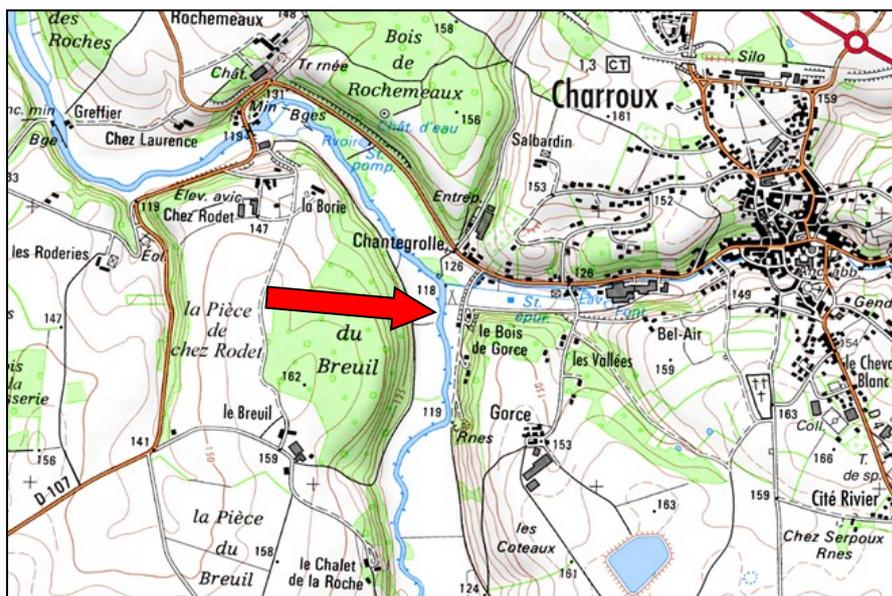


RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE SUR LA CHARENTE DANS LE DÉPARTEMENT DE LA VIENNE À CHARROUX (86250)

Le **clapet mécanique**, situé sur la Charente à l'aire de loisirs du Pré de l'Aiguille à Charroux ne fonctionnait plus (bloqué en position haute). Des travaux sont donc envisagés sur ce tronçon de cours d'eau, afin de restaurer la continuité écologique et maintenir l'ensemble des usages.

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes du Civraisien en Poitou

Période de réalisation et durée des travaux : du 14 juin au 30 juillet 2021



Présentation des objectifs :

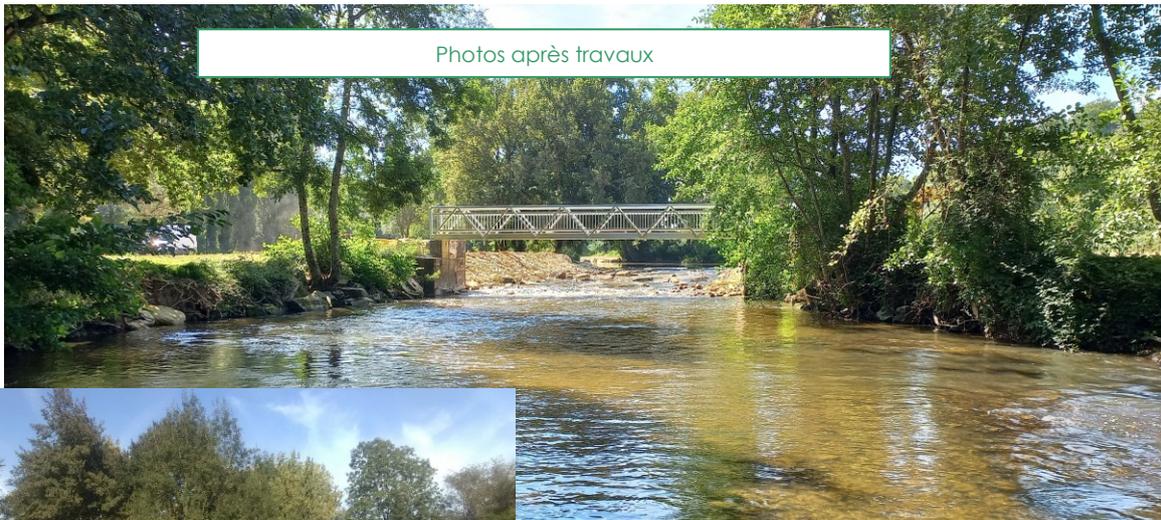
D'une manière générale l'objectif est de restaurer la continuité écologique, c'est-à-dire :

- restaurer la libre circulation des organismes vivants et le transport sédimentaire,
- restaurer les habitats et améliorer la capacité d'accueil du milieu,
- limiter les problèmes de dégradation de la qualité des eaux et favoriser les capacités auto-épuratrices du cours d'eau,
- enlever un obstacle aux écoulements susceptible d'accumuler les embâcles,
- résoudre les problèmes et les risques inhérents à la gestion de l'ouvrage,
- maintenir la ligne d'eau initiale,
- restaurer le site (remplacement de la passerelle, remise en état des chemins et création d'un poste de pêche pour personnes à mobilité réduite),
- communiquer sur les engagements de la collectivité de tendre vers le Bon Etat Ecologique de la vallée de La Charente et de ses affluents et sensibiliser sur des travaux d'aménagement visant à restaurer la continuité écologique.



Descriptif technique des travaux :

- Abaissement du clapet, par découpe des crémaillères, visant à baisser la ligne d'eau au maximum,
- Elagage et/ou abattage de la ripisylve sur les zones d'implantation des 2 radiers,
- Création du radier amont (30ml x 25m), situé, pour son encrage aval, à 90m de l'ouvrage,
- Enlèvement du clapet et du mécanisme,
- Création du second radier (30ml x 18m), immédiatement en amont de l'ouvrage,
- Remise en état du site (abords, sentiers et création du poste de pêche)



Entreprise / Régie : BE SEGI (MO), Merceron TP (travaux) / Agents du SABAC

Descriptif financier et plan de financement des travaux réalisés :

PLAN DE FINANCEMENT – PRE DE L'AIGUILLE CHARROUX			
DEPENSES	€ HT	RECETTES	€ HT
Installation et repli du chantier	8 300.78	Agence de l'Eau Adour Garonne	44 771.00
Travaux préliminaires et préparatoires	10 086.80	Région Nouvelle Aquitaine	12 205.00
Fourniture et mise en œuvre des matériaux	114 781.26	Conseil Départemental de la Vienne	17 908.00
Mission de maîtrise d'œuvre complète	8 550.00	CC Civraisien en Poitou	66 834.84
TOTAL DEPENSES	141 718.84	TOTAL RECETTES	141 718.84

Etat des lieux avant / après :

Avant : Le clapet bloquait le franchissement des poissons qui se trouvaient bloqués dans une fosse à l'aval immédiat de l'ouvrage et le transit sédimentaire. Présence d'une zone lentique en amont.

Aire de loisirs peu attractive et « oubliée »

Après : Rétablissement de la continuité écologique sur un linéaire de 7700m (prochains ouvrages : en aval, Moulin des Roches, à 2800m et en amont, Moulin de l'Asnière, à 4900m)

Ligne d'eau maintenue, comme initialement, en amont du second radier.

Diversification des faciès d'écoulement sur la zone d'implantation des 2 radiers.

Aire de loisirs remise en valeur et de nouveau fréquentée.

Informations sur les aspects administratifs

Rédaction d'un « Porter A Connaissance » (arrêté N°2021/DDT/SEB/186 du 27 avril 2021)

Informations complémentaires sur la prestation

Scénario d'aménagement validé suite à la réalisation d'une étude hydraulique et entreprise recrutée par appel d'offres.

Suivi mis en place :

Suivi photographique

Commentaires :

Ce projet a été réalisé en concertation et échanges avec les élus de la commune de Charroux et les acteurs locaux (pêcheurs, agriculteurs, kayakistes, ...)

Aire de loisirs complètement réhabilitée ou un projet d'aménagement en site touristique est, maintenant, envisagé par la municipalité.

Contact pour tout renseignement sur ce projet :

TMR : Jérôme Mémin – 06 76 21 31 99 – rivieres@civraisienpoitou.fr

Président de la commission « Eaux, assainissement et rivières » : Philippe BELLIN (13^{ème} Vice-Président de la CC du Civraisien en Poitou et Maire de Valence en Poitou)

Délégué communautaire SABAC : Thierry NEEL (Maire d'Asnois)